RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

depp
Statistique publique de l'éducation

NOTE D'INFORMATION

n° 26.49 – Novembre 2026

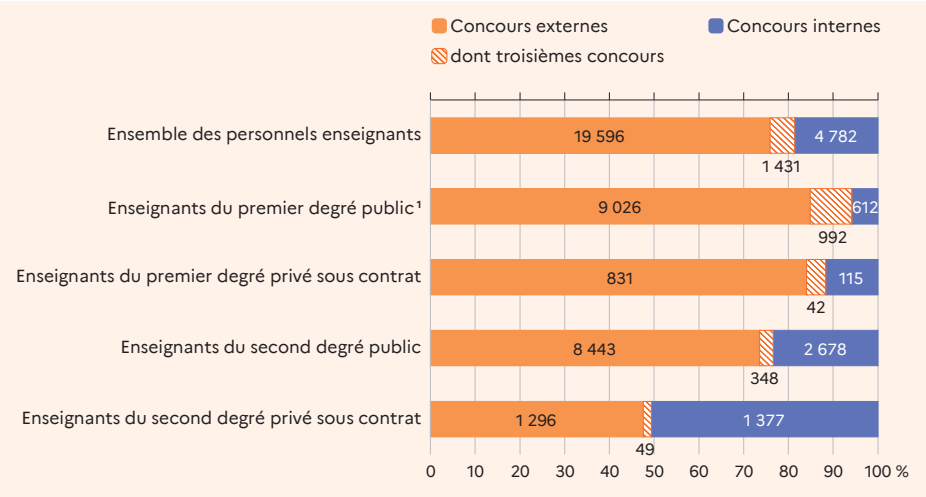
Profil des admis aux concours enseignants 2025 : dans le public, la moitié des étudiants Inspé présents sont admis

En 2025, dernière session avant la réforme de la formation initiale, 24 400 candidats sont admis aux différents concours enseignants organisés par le ministère chargé de l'éducation nationale, dont 85 % dans l'enseignement public. La voie externe est la principale voie de recrutement par concours avec 8 admis sur 10. La proportion d'étudiants, majoritaire parmi les admis aux concours externes du public, varie selon les académies dans le premier degré et selon le concours et la discipline dans le second degré. Les femmes sont largement majoritaires parmi les admis. L'âge moyen des admis aux concours enseignants du privé sous contrat est plus élevé d'un à quatre ans que celui des admis du public, en lien avec la part plus importante du recrutement par concours internes. Par ailleurs, dans le public, parmi les recalés en 2024 et inscrits à nouveau en 2025, deux candidats sur dix ont réussi un concours externe, dans le premier comme dans le second degré.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteure : Catherine Valette, DEPP-A5
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

En 2025, dernière session avant la réforme de la formation initiale, 24 400 candidats sont admis aux concours externes et internes de personnels enseignants organisés par le ministère chargé de l'éducation nationale pour l'Hexagone, les départements, régions et collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie. Parmi eux, 85 % des lauréats sont reçus à un concours de l'enseignement public : 9 600 ont été reçus à un concours de professeurs des écoles et 11 100 à un concours de professeurs des collèges et lycées. Dans l'enseignement privé sous contrat, 3 600 candidats ont réussi un concours : 900 pour le premier degré et 2 700 pour le second degré, en lien avec l'offre de formation dans le secteur privé sous contrat plus marquée dans ce dernier. Dans l'enseignement public, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe : 94 % des admis du premier degré et 76 % des admis du second degré. C'est également le cas dans l'enseignement privé sous contrat pour le premier degré (88 %), contrairement au second degré (48 %) pour lequel le nombre de places offertes aux concours internes est fixé de manière différente que dans le public ↘ **figure 1**. Le second degré privé sous contrat recrute également plus fréquemment par concours interne des enseignants contractuels (un enseignant sur cinq depuis une dizaine d'années).

↘ 1 Répartition des lauréats par type de concours et voie d'accès



1. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.
Lecture : en 2025, parmi les admis aux concours enseignants du premier degré public, 9 026 sont issus de la voie externe, dont 992 du troisième concours, et 612 sont issus de la voie interne.
Note : un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, concours organisés par l'éducation nationale, public et privé sous contrat.
Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2025.

Réf. : *Note d'Information*, n° 26.49. DEPP

Les étudiants Inspé constituent l'essentiel des lauréats des concours externes

Aux concours externes de l'enseignement public, les étudiants sont les plus nombreux parmi les admis dans le primaire (47 %) et plus encore dans le secondaire (59 %) ↘ **figures 2** et **3**. Les étudiants se déclarant issus d'un Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) constituent la catégorie la plus importante parmi les admis aux concours externes de professeurs des écoles (44 %), du Capes (47 %) et du Capeps (63 %). En revanche, ils représentent 1 % à l'agrégation externe, les autres étudiants hors Inspé composant 40 % des admis et les élèves des écoles normales supérieures (ENS) 24 % des admis. En moyenne, la proportion d'étudiants hors Inspé aux concours externes est de 3 % parmi les admis pour le premier degré et de 19 % pour le second degré. Au moment de l'inscription, 75 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation au concours pour le primaire et 77 % pour le secondaire.
Aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat, la part des admis issus d'un Inspé est sensiblement inférieure à celle de l'enseignement public (13 % pour le primaire, 26 % pour le secondaire, contre respectivement 44 % et 35 % pour le public).

↘ 2 Origine des lauréats des concours de professeurs des écoles

Origine des candidats	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Concours externes du public[1]					
Étudiants Inspé	3 983	44,1	53,0	87,3	24,5
Étudiants hors Inspé	275	3,1	35,9	85,5	27,6
Total étudiants	4 258	47,2	51,4	87,2	24,7
Enseignants[2]	971	10,7	31,3	82,0	32,1
Personnels d'éducation et de surveillance	612	6,8	23,1	84,8	31,8
Autres emplois dans secteurs public ou privé	1 649	18,3	31,7	85,5	36,2
Sans emploi	1 536	17,0	33,6	83,3	33,7
Total	9 026	100,0	37,9	85,5	29,6
Concours internes du public					
Enseignants[2]	407	66,5	42,0	77,9	35,4
dont contractuels	*389*	*63,6*	*42,3*	*77,9*	*34,9*
Personnels d'éducation et de surveillance	100	16,3	15,6	79,0	30,8
Autres emplois dans secteur public	105	17,2	27,4	78,1	37,9
Total	612	100,0	30,7	78,1	35,1
Concours externes du privé sous contrat					
Étudiants Inspé	104	12,6	39,7	95,2	24,8
Étudiants hors Inspé	218	26,2	40,8	95,9	25,3
Total étudiants	322	38,8	40,5	95,7	25,1
Enseignants[2]	262	31,5	20,9	90,1	33,7
Personnels d'éducation et de surveillance	25	3,0	18,5	100,0	34,2
Autres emplois dans secteurs public ou privé	115	13,8	31,4	97,4	37,4
Sans emploi	107	12,9	27,2	96,3	34,2
Total	831	100,0	28,2	94,3	31,0
Concours internes du privé sous contrat					
Enseignants[3]	115	100,0	27,3	87,8	38,7

1. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.
2. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.
3. Enseignants du privé.
Lecture : aux concours externes du public, les étudiants Inspé représentent 44,1 % des admis.
Note : un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, public et privé sous contrat.
Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2025.

Réf. : *Note d'Information*, n° 26.49. DEPP

En moyenne, les candidats se déclarant étudiants réussissent mieux que les autres candidats. Dans le premier degré public, 53 % des étudiants Inspé présents sont admis, contre 36 % pour les étudiants hors Inspé. Dans le second degré public, les élèves ENS ont globalement le meilleur taux de réussite (73 %), suivis des étudiants Inspé (46 %) et non Inspé (38 %). Les candidats ayant déclaré avoir exercé des fonctions d'éducation ou de surveillance (assistant d'éducation – AED ou accompagnant d'élèves en situation de handicap – AESH) ont un taux de réussite parmi les plus bas pour chacun des niveaux d'enseignement.

Trois fois plus de professionnels en reconversion dans le primaire que dans le secondaire parmi les admis aux concours externes du public

Un grand nombre d'admis aux concours externes ne sont pas des étudiants. En 2025, dans l'enseignement public, c'est le cas de 53 % des lauréats des concours externes pour le premier degré et 41 % pour le second degré ↘**figures 2** et **3**. Les lauréats ayant déclaré avoir une expérience d'enseignement représentent 23 % des admis pour le secondaire et 11 % pour le primaire. Dans le privé sous contrat, cette part est deux fois plus élevée pour le secondaire (45 %) et trois fois plus pour le primaire (32 %). Le privé titularise par concours un vivier historique de contractuels déjà en poste, tandis que dans le public ce vivier de contractuels est plus récent et restreint. Le poids des professionnels qui font le choix d'une reconversion dans l'enseignement est plus marqué dans le premier degré. Ainsi, dans le public, on compte trois fois plus d'admis anciennement salariés du privé ou fonctionnaires hors éducation dans le primaire (18 %) que dans le secondaire (7 %). Leur part s'élève néanmoins à 14 % au Capet externe et à 15 % au CAPLP externe. Les candidats sans emploi constituent une autre partie importante des admis, elle est deux fois plus élevée dans le premier degré que dans le second degré.
Aux concours internes du secondaire public, à l'exception de l'agrégation, la majorité des lauréats sont des enseignants contractuels visant, *a priori*, la titularisation : 63 % au Capes, 85 % au CAPLP et 89 % au Capet, pour 64 % dans le primaire public. Les autres lauréats qui se déclarent enseignants sont déjà titulaires d'un concours et pourraient alors viser un changement de corps, de niveau ou de secteur d'enseignement ou, pour le premier degré, une mobilité académique.

Dans le primaire, les profils des lauréats varient selon l'académie

Les professeurs du premier degré sont recrutés par des concours académiques qui garantissent aux lauréats une affectation dans un des départements de l'académie organisatrice. Les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans une académie différente de celle où ils ont suivi leur cursus scolaire. En 2025, aux concours externes de professeurs des écoles publiques, les quatre académies qui affichent les plus fortes proportions d'étudiants Inspé parmi les admis (égales ou supérieures à 60 %) sont celles de Clermont-Ferrand, de Reims, de Besançon et de Polynésie française. Dans les académies de Créteil et de Versailles, qui concentrent 22 % des admis, le ratio s'établit respectivement à 33 % et 35 %. Le taux le plus bas est celui de l'académie de Mayotte (6 %) **(voir figure 5 en ligne)**. La part d'admis non étudiants est à l'inverse parmi les plus élevées dans les académies suivantes : huit admis sur dix à Mayotte, sept sur dix à Créteil et six sur dix à Versailles.

Dans le secondaire, des profils diversifiés selon les disciplines

Les professeurs des collèges et lycées sont recrutés par des concours nationaux et par discipline. Les lauréats peuvent être affectés sur l'ensemble du territoire national. Leurs profils sont très variables selon le concours, le groupe de disciplines, voire les disciplines **(voir figures 6 et 7 en ligne)**. Au Capes externe, la part d'étudiants Inspé est la plus forte dans les disciplines artistiques (61 % contre 47 % en moyenne au Capes). Ces disciplines comptent aussi proportionnellement plus d'admis issus de l'enseignement (18 %), devant les langues (15 % au Capes externe d'allemand) et les disciplines scientifiques (14 % au Capes externe de physique-chimie). Cette catégorie d'admis s'élève à 18 % aux Capes externes de lettres classiques ou de lettres modernes. La part des admis ayant occupé un autre emploi dans les secteurs public ou privé est tout aussi élevée au Capet externe de sciences industrielles de l'ingénieur (16 %). À l'agrégation externe de sciences industrielles de l'ingénieur, 57 % des admis sont des élèves issus de l'ENS et 35 % des candidats se déclarent enseignants.

↘ 3 Origine des lauréats des concours enseignants du second degré (en %)

Origine des candidats	Agrégation	Capes	Capeps	Capet	CAPLP	Tous concours du second degré			
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Concours externes du public									
Étudiants Inspé	0,8	47,3	62,8	26,2	18,8	34,7	45,8	60,2	24,6
Étudiants hors Inspé	39,9	17,9	9,9	1,7	1,4	18,7	38,0	51,5	25,1
Élèves ENS	24,2	1,0		0,4		5,3	72,9	37,7	23,9
Total étudiants	64,9	66,2	72,7	28,3	20,2	58,7	44,4	55,4	24,7
Enseignants[1]	25,2	14,2	10,4	51,4	57,1	23,4	19,7	52,2	35,3
Personnels d'éducation et de surveillance	0,7	4,3	12,9	0,6	2,2	3,8	19,3	57,6	27,1
Autres emplois dans secteurs public ou privé	3,7	6,3	0,9	13,5	15,0	6,9	19,4	48,7	37,8
Sans emploi	5,5	9,0	3,1	6,2	5,5	7,2	22,6	49,1	32,4
Total	1 668	4 589	675	488	1 023	8 443	29,6	53,8	28,7
Concours internes du public									
Enseignants[1]	98,8	78,4	63,5	97,6	92,2	88,9	16,5	59,4	39,8
dont contractuels		*62,8*	*54,1*	*88,6*	*85,4*	*41,8*	*25,2*	*57,6*	*38,6*
Personnels d'éducation et de surveillance		15,6	29,4		2,4	7,2	20,6	57,3	26,6
Autres emplois dans secteur public	1,2	3,2	5,9	1,6	4,4	2,6	11,5	65,7	41,9
Sans emploi		2,8	1,2	0,8	1,0	1,3	12,7	58,8	31,8
Total	1 073	1 013	85	123	384	2 678	16,5	59,4	38,8
Concours externes du privé sous contrat									
Étudiants Inspé		27,1	57,5	11,4	11,2	25,7	38,2	64,9	25,1
Étudiants hors Inspé		13,9	9,6	4,3	2,1	11,4	31,9	65,5	25,6
Élèves ENS		0,3				0,2	75,0	66,7	25,7
Total étudiants		41,3	67,1	15,7	13,3	37,3	36,1	65,1	25,3
Enseignants[1]		38,7	16,5	74,3	74,3	44,5	21,2	59,6	34,2
Personnels d'éducation et de surveillance		2,5	8,2		0,6	2,4	16,1	64,5	29,5
Autres emplois dans secteurs public ou privé		8,9	4,1	8,6	5,9	8,2	19,1	63,2	39,7
Sans emploi		8,6	4,1	1,4	5,9	7,6	20,4	61,2	33,7
Total		966	73	70	187	1 296	24,5	62,2	31,2
Concours internes du privé sous contrat									
Enseignants[2]	100,0	97,1	83,8	100,0	98,7	96,6	24,0	63,3	38,6
Sans emploi		2,9	16,2		1,3	3,4	17,7	40,4	31,9
Total	159	828	130	104	156	1 377	23,7	62,5	38,3

1. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.
2. Enseignants du privé.
Lecture : parmi les 1 668 admis à l'agrégation externe du public, 39,9 % sont des étudiants hors Inspé.
Note : un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, public et privé sous contrat.
Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2025.

Réf. : *Note d'Information*, n° 26.49. DEPP

Entre 2013 et 2025, le poids des personnels de l'éducation nationale se renforce parmi les recrutements externes du secondaire

En 2025, la part des étudiants parmi les admis recule pour l'ensemble des recrutements externes, de 2 à 4 points par rapport à 2024. À l'inverse, la proportion des autres candidats augmente quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement (voir figure 8 en ligne). Les salariés de l'éducation nationale restent la catégorie la plus représentée parmi les admis dans le second degré privé sous contrat.
La diversification des profils des admis a modifié la structure des recrutements externes depuis 2013, année précédant la réforme des concours liée à la Refondation de l'École. Par rapport à 2013, pour le premier degré, la part des étudiants admis recule de 12 points dans le public et de 10 points dans le privé sous contrat (respectivement - 8 points et - 12 points pour le second degré). Par ailleurs, depuis la rentrée universitaire 2017, le nombre d'étudiants inscrits en Inspé en master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) diminue (voir bibliographie en ligne). Le poids des candidats ayant déclaré déjà exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation ou de surveillance s'accentue pour l'ensemble des recrutements externes, davantage dans le secondaire (+ 7 points pour le public, + 9 points pour le privé sous contrat) que dans le primaire (respectivement + 3 points et + 1 point). La proportion de candidats ayant exercé une activité professionnelle hors éducation nationale se renforce pour l'ensemble des recrutements externes du premier degré (y compris les troisièmes concours ouverts aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat privé) : leur part progresse de 5 points pour le public et de 7 points pour le privé sous contrat. La catégorie des candidats sans emploi augmente de 4 points dans le premier degré public. Dans le second degré, ces deux catégories d'admis sont relativement comparables à celles de 2013.

Des recrutements fortement féminisés dans le premier degré

Dans l'enseignement primaire, les femmes sont très largement majoritaires aux concours externes comme internes dans le public (respectivement 85 % et 78 % des admis) et plus encore dans le privé sous contrat (94 % et 88 % des admis) ↘**figure 2**. Dans l'enseignement secondaire public, les recrutements internes sont plus féminisés que les recrutements externes (respectivement 59 % et 54 %) ↘**figure 3**.
La part de femmes dans les recrutements d'enseignants varie selon l'origine des lauréats. Parmi les admis aux concours externes du secondaire, elle est plus élevée pour les étudiants que pour ceux ayant exercé une activité professionnelle hors éducation nationale ou sans emploi.
Entre 2013 et 2025, la proportion de femmes aux concours externes est relativement stable tout au long de la période dans le premier degré, et depuis cinq ans dans le second degré. Très variable aux concours

internes pour la même période, la part de femmes tend à s'accroître dans le primaire contrairement au secondaire. En moyenne, les taux de réussite des femmes sont plus élevés que ceux des hommes dans les deux voies de recrutement (voir figures 9 et 10 en ligne).

Les admis sont en moyenne plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat

Aux concours externes, la part des lauréats âgés de moins de 30 ans est majoritaire quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement ↘figure 4. Celle des lauréats âgés de moins de 25 ans est plus importante dans l'enseignement public (39 %) que dans l'enseignement privé (34 %) pour le primaire, comme pour le secondaire (respectivement 42 % et 29 %). La moyenne d'âge reste liée au parcours antérieur ↘figures 2 et 3. Les étudiants sont en moyenne les plus jeunes (25 ans). Dans l'enseignement public, c'est douze ans de moins que les lauréats ayant exercé un emploi dans les secteurs public ou privé pour le premier degré, et treize ans de moins que ces mêmes lauréats pour le second degré.

Aux concours internes, la tranche d'âge 40-49 ans est généralement prédominante à l'exception du premier degré public : elle atteint 37 % dans le premier degré privé sous contrat. Avec des conditions minimales d'ancienneté pour candidater à un concours interne de la fonction publique, l'âge moyen des lauréats des concours internes est supérieur à celui des lauréats des concours externes. Les écarts d'âge moyen entre les deux voies de recrutement dépassent cependant les trois années d'exercice qui conditionnent la participation aux concours internes : dans l'enseignement public, ils sont de six ans pour le primaire et de dix ans pour le secondaire. Dans l'enseignement privé sous contrat, les lauréats des concours internes ont en moyenne huit ans de plus que ceux des concours externes pour le primaire, sept ans pour le secondaire.

Par rapport à 2013, les admis aux concours enseignants sont en moyenne plus âgés, quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement (voir figure 11 en ligne).

Dans le public, parmi les candidats recalés en 2024 et inscrits en 2025, deux sur dix réussissent un concours externe

Lors d'une même session, les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans des académies différentes, à plusieurs concours, ou à plusieurs disciplines d'un même concours. Ainsi, le nombre de candidats effectifs peut être inférieur à celui des candidatures.

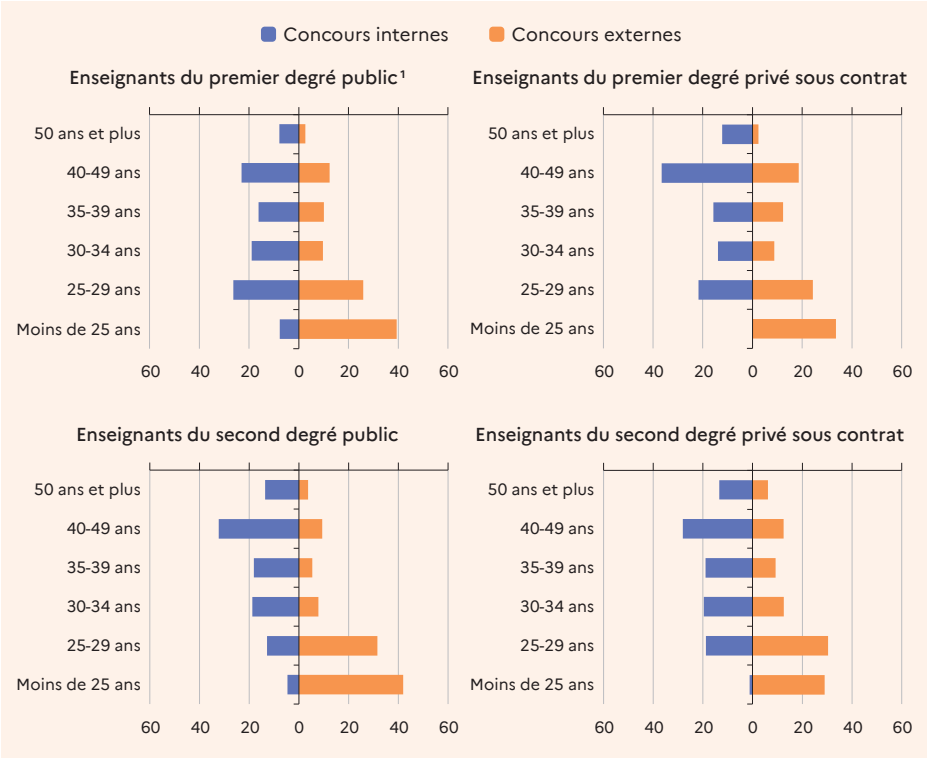
En 2025, aux concours externes du primaire, les admissions multiples restent très marginales dans le public (moins de 1 % des personnes admises) et inexistantes dans le privé sous contrat (voir figure 12 en ligne). Dans le second degré public, cette proportion se maintient à 4 %, un taux qui fluctue entre 3 % et 5 % au cours de la période 2019-2025. Dans le second degré privé sous contrat, le taux varie entre 1 % et 2 % pour la même période.

À chaque session, les concours externes comptent davantage de recalés que d'admis. Dans l'enseignement public, en dehors des multi-candidatures, les recalés 2025 représentent 61 % des présents dans le premier degré et 68 % dans le second degré (respectivement 64 % et 68 % en 2024). Certains d'entre eux avaient déjà passé, sans succès, les concours externes enseignants du public à la session 2024 : 33 % des recalés à la session 2025 dans le premier degré public et 34 % dans le second degré public. Par ailleurs, 20 % des recalés en 2024 inscrits en 2025 sont admis à un concours externe pour le primaire, 17 % pour le secondaire. Les candidats recalés en 2024 désormais admis en 2025 sont principalement des étudiants Inspé dans le premier degré. Dans le second degré, les proportions sont en revanche proches entre les étudiants Inspé et les candidats ayant déclaré avoir déjà exercé des fonctions d'enseignement. Parmi ces candidats, les femmes sont très largement majoritaires dans le premier degré, tandis qu'elles représentent la moitié des candidats dans le second degré. La plupart des candidats ont moins de 30 ans (voir figure 13 en ligne).

Aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat, la part de candidats recalés à la session 2025 s'élève à 72 % pour le primaire et 75 % pour le secondaire (72 % et 74 % en 2024). ■

La DEPP remercie chaleureusement Catherine Valette, qui assure depuis 2000 la rédaction des Notes d'Information *consacrées aux admis aux concours. Cette dernière publication, réalisée avant son départ à la retraite, est l'occasion de saluer son engagement et la qualité de son travail au fil des années.*

↘ 4 Répartition des lauréats par tranche d'âge (en %)



1. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.
Lecture : en 2025, aux concours externes du premier degré public, les moins de 25 ans représentent 39 % des admis . La tranche d'âge de 25 à 29 ans concentre 26 % des admis, celle de 30 à 34 ans réunit 10 % des admis.
Note : un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, public et privé sous contrat.
Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2025.

Réf. : *Note d'Information*, n° 26.49. **DEPP**

POUR CITER LA PUBLICATION

Valette C., 2026, « Profil des admis aux concours enseignants 2025 : dans le public, la moitié des étudiants Inspé présents sont admis », *Note d'Information*, 26.49, DEPP.

Retrouvez les figures et données complémentaires sur **education.gouv.fr/depp**